

Conseil Départemental UNSS du 14 juin 2019 Déclaration liminaire du SNEP-FSU 78.

Monsieur l'inspecteur d'académie, Mesdames Messieurs les membres du CDUNSS des Yvelines,

A l'occasion de ce deuxième CDUNSS de l'année scolaire, le SNEP-FSU tient à aborder quatre points qui concernent le sport scolaire du second degré dans notre département.

Tout d'abord nous tenons à renouveler nos préoccupations concernant les conséquences de la Réforme du Lycée sur le déroulement du sport scolaire. En effet les retours du terrain tendent à montrer que, dans un certain nombre de Lycées, il est sérieusement envisagé de placer des cours le mercredi après midi alors que cela n'était pas le cas auparavant. Conformément à la note de service 87-379 du 01/12/1987 et les circulaires 02-130 du 20/04/2002 et 10-125 du 18/08/2010 la libération du mercredi après midi est fixé comme indication pour favoriser le bon fonctionnement des AS. Nous considérons qu'il est indispensable de créer ou de maintenir dans les lycées les conditions permettant l'application de ces recommandations.

En ce qui concerne l'ordre du jour et le bilan financier, deux points nous préoccupent : La légère baisse de la subvention du conseil départemental mais surtout la baisse significative de la subvention du CNDS. Dans le même temps, alors que le contrat UNSS a augmenté de 10% cette année pour les AS, nous constatons que les crédits d'animation alloués par l'UNSS sont également en baisse en 2018. Nous aurions pu espérer que les efforts financiers consentis par les AS puissent leur être en partie reversés en abondant les crédits d'animation comme cela a déjà été le cas par le passé. Nous déplorons que l'UNSS en ai décidé autrement. Au final ce sont les familles qui compensent la baisse des subventions alors même que le PNDSS donne des recommandation contraires (maintien du prix de la licence à moins de 20€).

Comme évoqué lors des précédents CDUNSS, il nous semble indispensable de renforcer les moyens humains au service départemental au regard des réussites des Yvelines en terme de licenciés, d'activité (nombre de compétitions et rencontres), jeunes officiels formés et organisation de Championnats de France. Il faudrait pour cela au minimum revenir au nombre de personnes occupant des postes de secrétariat et de cadre avant 2009.

Enfin nous regrettons qu'un temps de formation "programmes EPS Lycées" organisé par l'inspection pédagogique coïncide sur une demi journée avec le séminaire des animateurs d'AS le mardi 28 juin après midi.